

C. PCT 1609

Le 6 octobre 2020

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée aux organisations intergouvernementales intéressées, ainsi qu'à certaines organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système du PCT.

Elle porte sur la conclusion des consultations, notifiées dans la circulaire C. PCT 1600 du PCT, concernant des propositions de modification de la norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales selon le Traité de coopération en matière de brevets (annexe F des instructions administratives du PCT).

Description des modifications

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'annexe F et à ses appendices sont exposées dans le dossier de proposition de modification suivant (voir https://www.wipo.int/efiling_standard/fr/pfc_files_already_processed.htm) :

- PCT/EF/PFC 20/001 (Modification des DTD de la feuille de calcul des taxes du PCT et la feuille de calcul des taxes du PCT – chapitre II).

Conclusion des consultations

Les consultations prévues à la règle 89.2 du PCT ont été menées conformément à la procédure exposée à la section 2.5 de l'annexe F des instructions administratives du PCT.

/...

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), au regard des observations reçues au sujet de la modification des DTD de l'opinion écrite, a conclu que les propositions n'avaient pas été contestées.

Un appendice I unifié et révisé de l'annexe F des Instructions administratives du PCT figure sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/pct/fr/texts/pdf/ai_dtd_14.pdf.

Suite de la procédure

Les modifications de l'annexe F des Instructions administratives du PCT sont promulguées avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Le Bureau international prie les administrations internationales établissant des opinions écrites en XML d'installer les DTD et feuilles de style révisés en collaboration avec le Bureau international, de préférence avant le 1^{er} janvier 2021.

Les demandes d'informations relatives à la coordination de la mise en œuvre et toutes les autres demandes d'informations doivent être adressées, de préférence par courrier électronique, à M. Peter Waring, conseiller principal, Division du développement fonctionnel du PCT, à l'adresse pctbdd@wipo.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



John Sandage
Vice-directeur général